



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

### DÉLIBÉRATION N° 2026-051

#### **Objet : Création de poste**

**Rapporteur :**  
Gilles FRAYSSE

**Commission plénière :**  
Le 8 septembre 2026

**Convocation :**  
Le 10 septembre 2026

**Pièce(s) jointe(s) :**

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 27 |
| Présents                                     | 20 |
| Représentés                                  | 5  |
| Votants                                      | 25 |

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 17 septembre 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** C. BOUËTARD, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, M. PICAUD, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, T. LEROUX.

**Absents représentés :** L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD, A. DA ROCHA a donné pouvoir à G. FRAYSSE, C. PETIT a donné pouvoir à Philippe WITTERKERTH, M. PROVOTAL a donné pouvoir à I. LAFAYE, O. HUMEAU a donné pouvoir à T. LEROUX.

**Absents non représentés :** P. UTEGINE MWANA, F. DHONDT.

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 611-2, L. 621-4 et L. 621-5 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du code général de la fonction publique ;

**VU** la liste d'aptitude établie par le centre de gestion de grande couronne au grade d'attaché territorial en date du 17 juin 2026 ;

**VU** la délibération n°2025-037 du 09 décembre 2025 portant actualisation du tableau des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer le poste correspondant au grade d'avancement afin de permettre la nomination effective de l'agent promu ;

**CONSIDÉRANT** que l'emploi en question s'il n'est pas pourvu par un fonctionnaire, peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 332-14 ou 332-8 du code général des collectivités ;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération correspond à la grille afférente au grade ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission plénière en date du 08 septembre 2026 ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**DÉCIDE** la création du poste suivant :

**Filière administrative**

| Catégorie | Cadre d'emploi      | Tps hebdo | NB poste | Motif             |
|-----------|---------------------|-----------|----------|-------------------|
| B/A       | Rédacteur / Attaché | 35h       | 1        | Promotion interne |

Soit un total de 1 poste créée.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 17 septembre 2026

Le Maire,  
Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)